



Lancement des études de faisabilité des phases 2 et 3 des protections phoniques du Rer A

L'objectif du projet de couverture totale ou partielle des voies du Rer A dans son ensemble est d'abaisser le niveau sonore moyen pour être conforme à la réglementation en vigueur en matière de résorption des points noirs du bruit existants. Cet objectif nécessite la mise en place de protections phoniques.

Compte-tenu du coût prévisionnel du projet, en accord avec les collectivités locales, la réalisation a été programmée de façon à traiter en priorité les zones les plus exposées aux nuisances. Dans ce cadre, la phase 1 a consisté en une couverture totale des talus et de la plateforme des voies du Rer A pour les quatre zones distinctes les plus sensibles, d'une longueur de 100 m environ : une zone avant la rue de Paris à Saint-Mandé, deux zones sur Vincennes, la première avant l'avenue de la République et la seconde après la place du général Leclerc, une dernière zone avant le pont de la pépinière à Fontenay-sous-Bois.

Mise en sécurité du tunnel rallongé

Par ailleurs, il a fallu procéder à la mise aux nouvelles normes de sécurité du tunnel existant rallongé à partir de la gare de Vincennes en direction de Boissy-Saint-Léger en réalisant

un ouvrage de désenfumage et un accès pour les services de secours.

L'ensemble de ces travaux d'un montant de 21,65 millions d'euros, a pris fin en juin 2006.

Aujourd'hui, le dossier entre donc dans ses phases 2 et 3.

Nouvelle convention

Dans cette perspective, il est nécessaire que tous les partenaires concernés formalisent les engagements de chacun dans une nouvelle convention visant à financer les études de faisabilité élargie, convention que Patrick Beaudouin soumet au vote de ses élus municipaux lors de la prochaine séance du conseil, tout comme devront le faire ses homologues vincennois et fontenaysiens.

La phase 2 concerne la zone située entre le débouché de Saint-Mandé et le pont de la pépinière à Fontenay-sous-Bois, exceptés bien évidemment les quatre tronçons pris en compte dans la phase 1.

Dans le secteur situé plus spécifiquement entre le débouché de Saint-Mandé et la gare de Vincennes, cette phase 2 vise à couvrir partiellement la tranchée et ce, jusqu'au niveau des murs de soutènement situés de part et d'autre des voies, afin de répondre à l'objectif de réduction du niveau sonore.

Les études liées à ce tronçon prendront bien évidemment en compte le projet de réaménagement urbain qu'entend promouvoir la Ville de Saint-Mandé entre la place Charles-Digeon et l'avenue Foch qui vise à cou-

vrir la partie de l'ancien tunnel Sncf en relation avec l'ex-ligne dite de la Bastille.

Aujourd'hui, il s'agit d'étudier globalement la nature des couvertures qui pourraient vraisemblablement être constituées d'un assemblage de chevêtres, de poutres et de dalles reposant sur des piliers appuyés sur les murs de soutènement existants ou sur des fondations. Sur la section de tranchée comprise entre la rue de Paris et la rue Victor-Basch, sur Vincennes, les protections phoniques consistant en la couverture partielle de la tranchée, elles pourraient être complétées par la réalisation de deux écrans traités.

Au niveau du pont de l'avenue de la République, l'ouverture entre cet ouvrage et celui de la gare sera étudiée afin de la restreindre au minimum nécessaire au désenfumage du tunnel. Des mesures spécifiques seront en conséquence recherchées pour réduire les nuisances acoustiques particulières à ce lieu.

Enfin, dans le secteur situé entre la sortie du tunnel après la gare de Vincennes et le pont de la pépinière à Fontenay-sous-Bois, les études à mener consisteront à savoir si la situation de pose d'écrans acoustiques d'entre-voies sera maintenue ou pas.

Quant à la phase 3, elle concerne toute la zone localisée entre le pont de la pépinière et la gare de Fontenay-sous-Bois.



En chiffre...

100 000

euros hors taxes

Tel est le montant des dépenses globales afférentes à ces études. Il sera pris en charge à 50 % par la Région Ile-de-France, 25 % par le conseil général du Val-de-Marne, le reste étant financé à part égale par les Villes de Saint-Mandé, Vincennes et Fontenay-sous-Bois.